VIVRE À MELLE

HIVER 2021/2022

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #116

2022 BÂTIR DES PONTS

melle

Retrouvez l'info sur www.ville-melle.fr

JOYEUSES FÊTES

2 | **RÉTROSPECTIVE** en images
3 | **L'ÉDITO** du maire
4 | **LES TEMPS FORTS** de l'année 2021
6 | **MELLE** à 360°
TECHNIQUE
Panel de travaux du CTM
PATRIMOINE
Nos PCC se dévoilent
9 | **LA VILLE** et vous
VIE QUOTIDIENNE
Les colis aux aînés
La médaille de la famille
VIE CITOYENNE
2e assemblée citoyenne
TOURISME ET PATRIMOINE
Retour sur les JEP
Jumelage, visite en Allemagne
AMÉNAGEMENT / URBANISME
Police de l'urbanisme
13 | **MAIS ENCORE ?**
INFOS COMMUNAUTAIRES
14 | **AGENDA** et **INFOS PRATIQUES**
15 | Tribune des élus
16 | **LA P'TITE** histouère

VIVRE À MELLE
Hiver 2021/2022
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #116

VIVRE À MELLE #116
HIVER 2021/2022
Directeur de publication : Sylvain Griffault.
Ont participé à la rédaction : Pascal Brunet, Béatrice Courtin, Liliane Coutineau, Hélène Dallaud, Sylvain Griffault, Sarah Klingler, Christophe Labrousse, Office de Tourisme du Pays Mellois, Nadine Perrigaud-Gallas, Sara Nurse, Frédéric Rivault, Inès Rougeaux, Cathy Suire.
Conception graphique et maquette : Marie Cherrier Georget.
Crédits photographiques : Didier Darrigrand, Ville de Melle.
Crédit illustrations : Freepik
Dépôt légal : à parution
Impression : Prim'Atlantic, Imprimerie Bouchet 79400 Saint-Maixent-l'École
Distribution : Ville de Melle
Contact : Service Développement local et Éducation populaire
Mairie de Melle
Tél. 05 49 27 24 56
Courriel : Inès Rougeaux
i.rougeaux@ville-melle.fr

Ce journal est imprimé sur papier Lenza Green de Torraspapel, 100% recyclé, par un imprimeur labellisé Imprim'vert et certifié PEFC™.

« IL SUFFIT DE PASSER LE PONT, C'EST TOUT DE SUITE L'AVENTURE ! »

Ces mots chantés par Georges Brassens inspirent toujours aujourd'hui. Mais il faut pour cela bâtir ces ponts et connaitre les rives que l'on cherche à rapprocher.

Mettre en œuvre une politique municipale c'est mettre en œuvre des projets pour toutes et tous, pour celles et ceux à qui ils plaisent ou à qui ils sont utiles comme pour celles et ceux qui les goûtent moins et n'y voient aucune utilité, pour eux ou pour les autres. C'est donc bien explorer chaque côté du cours d'eau et à chaque fois que l'on peut, bâtir pour relier.

La couverture de ce numéro de Vivre à Melle dévoile un petit pont de bois reconstruit il y a quelques mois par les services municipaux au-dessus de la Béronne près du camping. Il y en aura d'autres puisque notre commune compte de nombreux cours d'eau, la Béronne, l'Argentière, la Berlande, le Pinier, la Légère... et tous les ponts ne sont plus tous en bon état. Bâtir un pont, c'est relier, en reconstruire un c'est être convaincu qu'il est indispensable.

Le 14 mai prochain, la troisième Assemblée citoyenne aura pour thème le Schéma de déplacement, il vous sera proposé de réfléchir avec les élus aux voies que l'on souhaite privilégier à l'avenir pour relier nos communes nouvelles et pour y circuler, à pied, à cheval, à vélo ou en voiture. Un moment important où il nous sera d'une certaine manière demandé de choisir, de bâtir ou de reconstruire les ponts pour nous rapprocher les uns des autres, nous, citoyennes et citoyens des cinq comm'une !

Ces ponts là n'enjamberont pas de rivières ou de cours d'eau. Mais à Melle nous avons l'esprit large et 2022 année de biennale d'art contemporain nous rappellera que nous savons construire des ponts qui n'enjambent rien, des ponts qui ont même pu diviser mais qui sont désormais un des éléments de notre paysage commun et de notre identité collective.

Sylvain GRIFFAULT,

Maire de Melle

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021

JANVIER

Les vœux de l'équipe municipale

FÉVRIER

Le grand désherbage de la médiathèque de Melle

MARS

Le Conseil d'administration de TZCLD reconnait officiellement Melle en qualité de Projet Émergent de l'expérimentation TZCLD

Les animati
cadre de la pro
du marché du

JUILLET

[En Balade dans le Poitou] On parle de Melle à la radio

Le concert final lors de l'événement fédérateur du 14 juillet "Tous s'en mêlent"

Les jeunes du chantier international de l'Observatoire de la biodiversité (Pré-aux-Demoiselles)

La pours
dans le cad
horaires du

SEPTEMBRE

La Nuit de Saint-Hilaire

La visite de la comission d'homologation de Melle Petite Cité de Caractère

Le spectacle "Des oiseaux sur ma bouche" de la Compagnie MastoCK

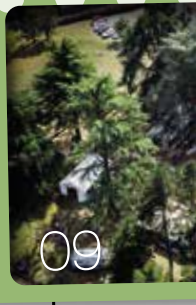

Le forum
au Parc de la

NOVEMBRE

Les travaux de peinture et la réfection du chemin reliant l'école Jacques Prévert au Chemin de la Découverte

La commémoration du 103e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

La grève du chômage TZCLD (Territoires zéro Chômeur de longue durée)

AVRIL

ons musicales dans le
olongation des horaires
vendredi matin

MAI

La labellisation d'un arbre remarquable : le Gingko Biloba, en présence du Très Grand Conseil Mondial des Clowns

JUIN

La création d'équipements sportifs et d'une liaison entre le Chemin de la Découverte et l'avenue Clément Pineau

Le spectacle "Mes ancêtres les gaulois" (Ville de Melle/Moulin du Roc)

AOÛT

suite des animations musicales
dre de la prolongation des
u marché du vendredi matin

Le festival ArtenetrA, concert sur l'esplanade Goirand

Les animations nature autour du Chemin de la Découverte par Pierre Jozelon, jardinier-animateur

Le projet Ménoc Plage

des associations
Garenne

La balade décalée de Nadine Perrigaud-Gallas et Michel Pineau

OCTOBRE

L'exposition "L'Humanité amoureuse" d'Aurore Lalande à la médiathèque

La cueillette dans les vergers communaux avec "Melle Aliment-Terre"

DÉCEMBRE

Brunch partagé avec les entrepreneurs de la commune

Les ateliers pour les demandeurs d'asile en partenariat avec la compagnie MastoCK

Les travaux de la place Aristide Briand pour la maintenance du parking

RETOUR **EN IMAGES**

TECHNIQUE

PANEL DE TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

VALORISATION DU STADE BEAUSOLEIL

Les travaux de rénovation ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des utilisateurs et de diminuer la consommation des fluides. La toiture amiantée et les menuiseries extérieures ont été remplacées, les combles isolés, la chaudière à gaz réparée pour la production d'eau chaude, le chauffage électrique remplacé par des appareils plus performants et l'éclairage intérieur des locaux a été équipé en LED. Avec la remise en peinture de la façade et des vestiaires, la pose

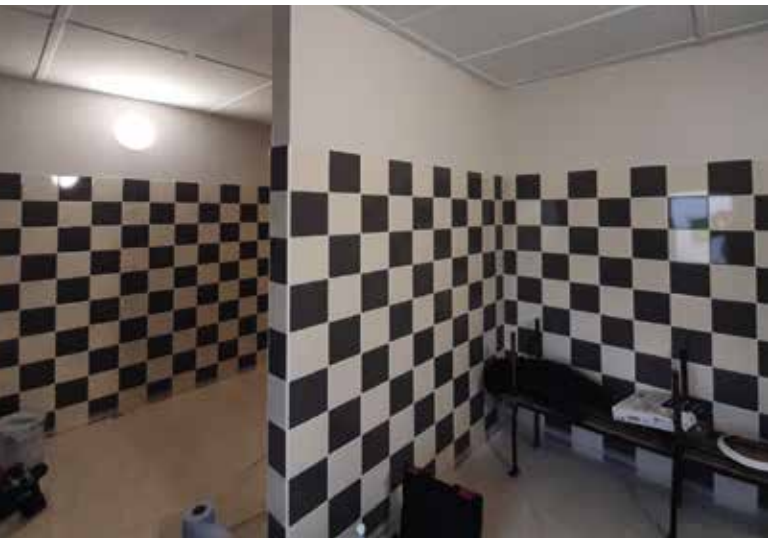

de placoplâtre intérieur, le carrelage au sol et la faïence murale, la peinture de finition, la nouvelle structure de bancs et patères dans les vestiaires, le bâtiment est désormais achevé et opérationnel avec plus de confort pour les usagers.

SIGNALISATION À NEGRESSAUVE

Afin de réduire la vitesse dans le hameau de Negressauve, la pose de coussins berlinois a été décidée à deux endroits précis ainsi que la signalisation correspondante limitant la vitesse à 30 km/h.

RÉNOVATION DES ABRIS CANTONNIERS

Grâce au chantier-école lancé à l'initiative du Conseil départemental des Deux-Sèvres en concertation avec les communes de Melle, la Mothe-Saint-Héray et Chey, la rénovation à

l'identique des abris de cantonniers situés sur la RD737 route de Saint-Maixent et la RD950 route de Brioux à Charzay est terminée, l'engazonnement du dessus des voûtes désormais bien étanches est à effectuer prochainement.
En projet, celui de la RD950 direction Brioux à Prélebeau (entre Charzay et le petit Beauvais).

ENVIRONNEMENT PÔLE VÉGÉTAL, RÉALISATION BISANNUELLE

Avec l'arrivée de nouveaux agents au Pôle végétal un fleurissement bisannuel agrémente désormais les sites de la mairie de Melle et du Centre socio culturel. La plantation de bulbes et de plantes annuelles permettent une période de fleurissement d'octobre à mai.

AMÉNAGEMENT WALDECK

La création des deux services "Développement local et Éducation populaire" et "Aménagement" a nécessité le déplacement des agents dans l'espace occupé précédemment par les organisations syndicales, provisoirement transférées à la mairie déléguée de Saint-Martin-lès-Melle. Des travaux de démolition puis de reconstruction en placoplâtre, la pose de portes et la mise en peinture ont permis cette transformation, complétée par la création d'un local sanitaire supplémentaire et d'un espace pour l'agent d'entretien. Les réseaux téléphoniques, internet et divers ont été modifiés en conséquence.

POINT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans ses objectifs, la commune de Melle s'est engagée à faire des économies de consommation d'énergie, entre autres l'éclairage public, sur deux vecteurs :

> LA CONSOMMATION DES LAMPES

La commune déléguée de Melle avait remplacé l'ensemble des foyers lumineux par des éclairages LED, action poursuivie par un remplacement sur la commune de Paizay- le -Tort réalisé début novembre, le remplacement des projecteurs classiques par des LED sur le rond-point du Parapluie réalisé fin novembre.

Cette action sera poursuivie dans la commune de Saint-Martin-lès-Melle en 2022,2023 et 2024.

> LA POSSIBILITÉ D'INTERVENTION SUR LE TEMPS D'ALLUMAGE DES LAMPES

La commune déléguée de Paizay-le-Tort a été équipée d'une commande automatique et pilotable à distance. Certains quartiers de Melle, de Saint- Martin-lès-Melle et de Saint-Léger-de-la-Martinière vont en être équipés dans les trois années à venir. Ce type de commande permet de pouvoir allumer ou éteindre l'ensemble de l'éclairage public sur les mêmes créneaux horaires, ou de modifier les horaires selon les manifestations programmées sur le domaine public à partir d'une commande centralisée.

L'ensemble de ses actions subventionnées par le SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres) va permettre une économie d'environ 20% sur le montant des factures d'électricité.

La mise en lumière de la façade de l'église Saint Pierre de Paizay-le-Tort a été envisagée lors de la réalisation du parvis du fait que la commune l'éclairait déjà les années passées pour les fêtes de fin d'année. Lors d'une assemblée générale du SIEDS, une présentation d'aides financières pour la mise en valeur du patrimoine a été faite à la ville de Melle. Elle a donc sollicité SÉOLIS pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise DELAIRE de Chef-Boutonne pour la réalisation. Le choix d'éclairage a été défini par les élus locaux au début de l'été 2021. Cette réalisation d'un coût total de 14 095 € TTC a été subventionnée à hauteur de 70% par le SIEDS. ■

PATRIMOINE

NOS SEPT PETITES CITÉS DE CARACTÈRE SE DÉVOILENT

Sept communes, sept identités en un seul et un même groupe, rassemblées par un label. Des échanges et des projets portés ensemble comme autant de mailles de ce réseau. C'est par le fruit de ce collectif que chaque Petite Cité de Caractère vous conte son propre territoire. Nous vous présentons ici les trois premières.

CHEF-BOUTONNE

La commune de Chef-Boutonne possède un beau patrimoine qu'elle entretient régulièrement. Elle a obtenu la marque PCC en 2020 afin

de promouvoir son histoire, ses monuments, son action, son territoire, ses atouts, et attirer les visiteurs en rendant les chef-boutonnais fiers d'y vivre. Les nouveaux chantiers qui s'annoncent apporteront un souffle de modernité au cœur du château avec sa nouvelle muséographie, la réhabilitation de l'ilôt de la place Cail, et sa mise en lumière.

LA MOTHE SAINT-HÉRAY

Cette cité est un hymne à l'union : celle de La Mothe et de Saint-Héray, de la Sèvre et de la forêt, de la Rosière et de son époux, celle de la tomme de chèvre et des truffes. Les sentiers balisés relient, à pied ou à vélo, l'Orangerie au Moulin l'Abbé via les bords de Sèvre ou le parc boisé et ses belvédères.

CELLES-SUR-BELLE

La commune de Celles-sur-Belle (avec ses trois communes associées : Montigné, Saint-Médard et Verrines-sous-Celles) possède des atouts majeurs sur le plan des infrastructures, des commerces et des entreprises, et surtout d'un point

de vue touristique et culturel.
Petite cité de caractère, Celles-sur-Belle est le point de départ de nombreux circuits touristiques permettant d'apprécier les bois, les promenades le long des ruisseaux, son plan d'eau, son parcours santé, et le parc de l'Abbaye avec ses sources, théâtre de verdure ombragé, traversé par la rivière « La Belle ». ■

Suite à la commission de contrôle du 14 septembre dernier, **la ville de Melle a obtenu le renouvellement de son statut cité "homologuée"** pour une durée de 5 ans. L'investissement qualitatif de l'équipe municipale a été récompensé et la municipalité continuera de s'engager en faveur du patrimoine.

VIE QUOTIDIENNE

LA MUNICIPALITÉ **À LA RENCONTRE DES AÎNÉS**

Nous n'avons pas retrouvé le chemin de nos temps festifs autour d'un repas ou d'un goûter partagé avec nos aînés dans nos communes déléguées. Cela n'a pas empêché la municipalité, au travers de sa commission Vie Citoyenne, d'aller cette année encore à leur rencontre.

Avec quelques gourmandises culinaires de nos producteurs locaux dénichés à l'Office de Tourisme et à l'Epicerie fermière, ils ont rappelé que nos pensées vont vers toutes et tous au quotidien, et en cette période, plus particulièrement vers les plus fragiles d'entre nous.

Tous, nous espérons un retour prochain à une vie tout à fait normale dans la perspective de nous retrouver concrètement pour partager de nouveau les moments conviviaux festifs que nous avons connus et qui nous manquent.

La commission Vie quotidienne remercie tous les participants élus et non élus qui se sont associés à cette opération ! ■

MÉDAILLE **DE LA FAMILLE**

Les familles dites "nombreuses" pouvant prétendre à la remise de cette distinction honorifique peuvent déposer un dossier avant le 15 février.

Si vous êtes intéressé pour vous-même ou une autre personne, nous vous invitons à télécharger le dossier de candidature sur le site internet **udaf79.fr/actions/medaille-de-la-famille** ou établir une demande par mail à **institution@udaf79.asso.fr.** ■

LA VILLE RÉPOND À VOS QUESTIONS

— J'ai trouvé un chien errant, que dois-je faire ?

En France, l'identification par tatouage ou par puce électronique d'un animal de compagnie est obligatoire, cependant de nombreux chiens et chats ne le sont pas.

Si l'animal se laisse approcher et s'il ne porte pas de collier comportant le numéro de téléphone ou l'adresse de son détenteur, sachez qu'il est interdit de le garder chez soi, car rien ne dit qu'il n'appartient à personne et vous seriez considéré comme potentiellement recéleur d'un animal volé. Ne prenez pas l'initiative de l'amener vous-même dans un refuge (SPA ou autres), mais **alertez la mairie de l'endroit où vous l'avez trouvé.** Ce sont les communes qui ont la charge des animaux trouvés errants sur leur territoire et à ce titre, elles doivent assurer la capture et la mise en fourrière de l'animal, ainsi que la mise en œuvre des moyens pour retrouver le propriétaire.

Les dispositions légales stipulent qu'*en dehors d'une action de chasse, ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, tout chien abandonné,*

> livré à son seul instinct,

> ou qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,

> ou qui est éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable est considéré en divagation.

VIE CITOYENNE

2e ASSEMBLÉE CITOYENNE « LA CARTE D'AMOUR DE MELLE »

CO-CONSTRUCTION D'UNE CARTE SUBJECTIVE DE LA COMMUNE

C'est dans les différents espaces du Metullum que s'est tenue la deuxième Assemblée Citoyenne de la ville de Melle le samedi 20 novembre. Pour cette édition, la commune a souhaité obtenir un « diagnostic » des habitants en leur proposant de réaliser une carte subjective, ou « carte d'amour » de leur territoire. Il s'agissait de créer une carte des lieux qui ont du sens pour les habitants, qui servent de repères au quotidien, qui ont une histoire, qui font de Melle une commune vivante et accueillante !

Une trentaine d'habitants a répondu présente à l'invitation. L'agence de design nantaise "Grrr" a accompagné l'équipe municipale dans la mise en oeuvre du projet.

La matinée s'est déroulée en 3 temps : une plénière de présentation, des ateliers graphiques par groupe de 5 ou 6 personnes durant lesquels chacun a pu laisser libre cours à son imagination puis une restitution invitant chaque groupe à commenter son travail. Cet atelier collectif a abouti à la création de sept documents très colorés et très riches en histoire.

La matinée s'est terminée autour d'un pot de l'amitié.

La démarche participative ne s'est pas arrêtée à cette assemblée, puisque durant la semaine du 20 novembre au 3 décembre, le cabinet nantais s'est déplacé sur toute la commune nouvelle avec une première maquette de la carte élaborée à partir des données du 20 novembre. Les communes déléguées de Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort, Saint-Martin-lès-Melle et Saint-Léger-de-la-Martinière ont chacune accueilli les ateliers de création. Les designers sont également allés à la rencontre des jeunes du lycée Desfontaines de Melle, des habitants de la résidence Saint-Jacques et des élèves de l'école Yvonne Mention Verdier.

En compilant les différentes productions, l'agence "Grrr" réalisera la maquette finale. Ce sera la carte d'amour des habitants de Melle.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion permettant de lier des activités existantes à celles qui peuvent s'imaginer en partant de l'avis, de l'expérience et des usages des habitants. Le résultat permettra aux élus d'entamer un travail sur l'aménagement, l'attractivité, et la diversité de leur commune. Les utilisations de demain et la manière de vivre dans la commune pourront être envisagées en partant de ce projet mené avec des méthodes innovantes et la concertation citoyenne. ■

3e ASSEMBLÉE CITOYENNE DE MELLE

LE 14 MAI 2022

Au menu de la prochaine assemblée, le SCHÉMA DE DEPLACEMENT de la commune nouvelle ! *Comment veut-on se déplacer à pied ou à vélo entre chacune des communes déléguées ? Doit-on conserver toutes les voies réservées à la voiture ? Le contournement de Melle doit-il être poursuivi ?*

Voilà quelques questions qui pourront être abordées lors de cette assemblée auxquelles s'ajouteront toutes les vôtres. Afin de la préparer au mieux, cette assemblée sera précédée de balades citoyennes qui permettront d'aborder nos déplacements de la manière la plus concrète.

Assemblée ouverte à tous et à toutes !

TOURISME ET PATRIMOINE

RETOUR SUR

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le thème de l'édition 2021 était le « Patrimoine pour Tous ». Thème vaste pour la commune de Melle qui possède un patrimoine riche, du bâti, en passant par le végétal, le vernaculaire et le culinaire.

Pour cette édition, Melle a fait le choix de mettre en lumière la commune déléguée de Saint-Léger-de-la-Martinière. Entourés par les habitants, nous avons construit un programme riche à destination de tous. Une centaine de personnes a pu, malgré le mauvais temps, profiter des expositions d'artisans et du marché fermier avec les spécialités, fromages et miels... proposés par des producteurs de notre territoire. Nous avons pu apprécier le charme de l'église, sublimée par les élèves et la chorale de l'École de Musique du Pays Mellois. Ces journées sont également le moment de découvrir des lieux privés habituellement fermés au public, comme le Logis de Saint-Léger dont la visite nous

a été contée par son propriétaire. Un personnage à rencontrer qui au-delà de l'histoire du site nous a partagé de belles anecdotes sur ce lieu. Merci beaucoup Monsieur Aymé ! Le dimanche, une quinzaine de personnes a découvert la Martinière grâce aux "Virouneries en Poitou", des lieux et leur histoire tout en dégustant des produits locaux le long du parcours. Les enfants, à leur tour, l'ont découvert grâce à une grande chasse aux trésors. ■

À vos agendas

Pour l'édition 2022 de "Tous s'en mêlent" (le 14 juillet), l'équipe municipale vous convie à la réunion de lancement **lundi 24 janvier 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Paizay-le-Tort.** Venez échanger vos idées sur le contenu et les lieux d'activités dans les communes déléguées de Saint-Léger et Melle et choisir, pourquoi pas, une troisième commune.... En avant le collectif !

JUMELAGE, VISITE EN ALLEMAGNE

Au mois d'octobre 2021, une délégation melloise composée d'élus dont le Maire, de conseillers municipaux, de la Présidente du Comité de Jumelage, accompagnée de Laurence Chesnel, professeure d'arts plastiques au Collège du Pinier et de Christian Sicault, mosaïste, s'est rendue à MELLE en Allemagne à la suite d'une invitation de la municipalité allemande.

Cette invitation avait pour objet l'inauguration officielle d'un espace dédié à MELLE-France et MELLE-Belgique dans le parc municipal de Grônensbergpark, où ont été installées les œuvres de toutes les villes jumelles de MELLE-Allemagne.
L'œuvre française est une mosaïque réalisée par les élèves de 5e, 4e, 3e du Collège du Pinier, projet porté par Laurence Chesnel, et supervisée par Christian Sicault. L'œuvre avait été offerte en 2019 lors d'un précédent déplacement.
L'œuvre belge est un grand M en acier offerte par un artiste belge.
La cérémonie a été particulièrement chaleureuse et les mellois ont été cette fois encore très bien accueillis par les amis allemands.
Cette rencontre a marqué un nouveau pas dans l'amitié entre nos villes jumelles et c'est avec joie que nous allons continuer à œuvrer pour que le jumelage vive encore longtemps dans de nombreux domaines, culturels, sportifs, économiques, humains.

URBANISME

LA POLICE DE L'URBANISME POUR RESPECTER ENCORE MIEUX LE PATRIMOINE

Au début de l'année 2021, nous avions proposé dans ce journal un article sur l'urbanisme et en particulier sur les règles qui s'appliquent à toutes et tous, que l'on habite dans une zone de protection du patrimoine (où toute construction ou modification doit être soumise à l'Architecte des Bâtiments de France) ou dans tout autre endroit de la commune.

Rappelons-le encore, quel que soit le projet que vous envisagez, construire, agrandir un bâtiment ou une habitation, refaire une couverture, changer fenêtres ou volets, enduire ou repeindre une façade, faire ou refaire la clôture d'une propriété, vous devez en faire la déclaration en mairie : en déposant un Permis de construire ou bien simplement une Déclaration Préalable de travaux, y compris dans la cas où vous souhaitez réaliser une rénovation à l'identique, car les règles peuvent avoir évolué, l'existant pouvait ne pas respecter les règles en vigueur, il est nécessaire de vérifier la faisabilité de votre projet.

Si la majeure partie des personnes effectuent ces démarches, il arrive encore trop souvent que des travaux soient réalisés sans déclaration et qui plus est, souvent en dehors des règles d'urbanisme. Ce phénomène pénalise toutes celles et ceux qui respectent les règles et dans le même temps, dégrade petit à petit l'aspect de notre commune.

La municipalité a donc décidé de généraliser des mesures de Police de l'urbanisme. Si vous ne déclarez pas ou si vous ne réalisez pas les travaux déclarés et acceptés :

> dans un premier temps, nous vous envoyons un courrier ou nous vous rencontrons pour vous informer du non-respect des règles. Un délai vous est donné pour régulariser

> sans réponse ou sans action dans ce délai, la collectivité réalise un constat sur site, provoquant la rédaction d'un procès-verbal transmis au Procureur de la république (L480-1 du Code de l'urbanisme), car une infraction au code de l'urbanisme est un délit susceptible de peine pénale. Après avoir invité le contrevenant à présenter ses observations, il pourra être mis en demeure dans un délai déterminé, soit de procéder à la mise en conformité des travaux en cause, soit de déposer une demande d'autorisation ou une déclaration préalable visant à la régularisation. L'autorité compétente pourra assortir la mise en demeure d'une astreinte d'un montant maximal de 500 euros par jour de retard. ■

INFOS COMMUNAUTAIRES

PRATIQUES DES **PROJETS ÉOLIENS**

Il y a un an, la communauté de communes était amenée à donner un avis sur l'implantation d'un parc éolien sur son territoire.

Donner un avis conforme à celui de la municipalité ? Conforme à celui des habitants ? Au regard des installations déjà existantes à proximité ? Au regard des impacts sur l'environnement ?... Toutes ces pistes étaient à explorer, mais sans qu'aucun élu ou agent n'ait pu appréhender les impacts à l'échelle du territoire de Mellois en Poitou. L'avis a donc été rendu défavorable en précisant que ce choix était pris en attendant que la collectivité soit capable d'exprimer des choix collectifs.

De décembre 2020 à octobre 2021, un groupe de 12 maires piloté par Sylvain Griffault s'est donc réuni près de 13 fois, a accueilli les développeurs éoliens, les associations opposantes, rencontré le SIEDS, échangé avec les services de la région, pour écrire un "Guide de bonne conduite du développement éolien". Proposant des règles pour démarcher les élus et propriétaires locaux mais aussi une carte issue de règles de distance, environnementale ou de densité des installations existantes ou programmées, ce guide a été approuvé à l'unanimité du conseil communautaire moins une abstention et deux voix contre.

Certes, seul le Plan Local d'Urbanisme deviendra réglementaire quand il sera approuvé dans trois ans mais nous avons désormais un guide que chaque élu et habitant du territoire peut opposer comme volonté locale partagée, ce que nous devons porter haut et fort. ■

Le guide est consultable en totalité sur le site de la communauté de communes.

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DANS LA COMMUNE DE MELLE

Suite à la première tranche (5,5 km en 2020), le renouvellement du réseau se poursuit dans la continuité des travaux entrepris par le Syndicat d'eau de Lezay. Le groupement d'entreprise SCAM-TTPI réalise ce chantier pour un montant de marché de 397 000 € HT. La liaison entre le Moulin de La Guillotière, Pied Pouzin et jusqu'à La Roche (1640 m) est en voie d'achèvement par l'entreprise SCAM pour une mise en service en janvier. L'entreprise TTPI réalisera par la suite le renouvellement de l'ensemble de la distribution (1320 m) sur La Roche et La Vergne, fin de travaux prévue mi-février. ■

REJOINDRE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MELLOIS EN POITOU !

Vous avez 16 ans ou plus, vous n'avez pas de mandat électoral, vous habitez ou travaillez sur le territoire de Mellois en Poitou ? Rejoignez le Conseil de développement de Mellois en Poitou !

Candidature à déposer avant le 30 janvier. Plus d'infos : melloisenpoitou.fr/la-collectivite/conseil-de-developpement

Agenda et lieux toujours sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires gouvernementales.

JANVIER 2022

Exposition "Les maisons heureuses" de Jean-Marc Plumauzille
Médiathèque de Melle

SAMEDI 22 JANVIER

EXPO

Stage et concert Salsa
Organisés par la Ronde des Jurons et Salsa Melle
Salle des fêtes de Saint-Martin-lès-Melle

JEUDI 27 JANVIER | 18h30
Soirées scientifiques de Melle
Statistiques et esprit critique par Nicolas GAUVRIT
Metullum

SAMEDI 29 JANVIER
Concert Tribal jâze
Café du Boulevard

FÉVRIER 2022

DU JEUDI 3 AU DIMANCHE 6 FÉVRIER
Festival Les Givrés

VENDREDI 11 FÉVRIER
Opéra Les Indes galantes
Metullum

SAMEDI 12 FÉVRIER
Bal qui pique
cMetullum

SAMEDI 12 FÉVRIER
Jimmy et ses sœurs
Spectacle proposé aux Mellois
Moulin du Roc, Scène national de Niort
Tarif préférentiel

LUNDI 14 FÉVRIER | 20h30
Cap Monde
Europe Orientale, sourire de Gagaouzie
Metullum

SAMEDI 19 FÉVRIER
Soirée Rap
Café du Boulevard

VEN 25 FÉVRIER | 19h
Jazz au Boul
Café du Boulevard

FESTIVAL

MARS 2022

Exposition "La femme préhistorique" de Laurence Chesnel
Médiathèque de Melle

JEUDI 3 MARS | 18h30
Soirées scientifiques de Melle
Oiseaux et mammifères marins, sentinelles des changements environnementaux des milieux polaires par Christophe GUINET
Metullum

VENDREDI 4 MARS ET SAMEDI 5 MARS
Conférence "Éducation gesticulée"
Café du Boulevard
Metullum

VENDREDI 11 MARS
Opéra Carmen
Metullum

SAMEDI 12 MARS
Concert Hasse Poulsen & Thomas Fryland
Café du Boulevard

SAMEDI 12 & DIM 13 MARS
Stages lecture-mise en voix et musique avec la Cie Théâtre de L'esquif
Sur réservation au 05 49 27 56 96
Metullum

JEUDI 17 MARS
Théâtre "Des oiseaux dans la glu", Cie Théâtre de L'esquif
Metullum

VENDREDI 18 MARS
Lecture musicale et rencontre avec l'auteur :
Marylène Patou-Mathis "l'homme préhistorique est aussi une femme"
Médiathèque de Melle

VENDREDI 18 MARS
Saint Patrick
Café du Boulevard

LUNDI 21 MARS | 20h30
Cap Monde
La baie du Mont Saint-Michel
Metullum

JEUDI 24 MARS | 18h30
Soirées scientifiques de Melle
Comment faire de l'élevage et de la consommation de produits animaux un duo gagnant pour la santé et la planète par Michel DURU
Metullum

VEN 25 MARS | 19h
Jazz au Boul
Café du Boulevard

SAMEDI 26 MARS
Sages comme des sauvages
Metullum

AVRIL 2022

SAMEDI 2 AVRIL
Résidence Jazz et Polar
Metullum

VENDREDI 8 AVRIL
Jeunesse musicale de France
"Bavela et ses 7 vies d'aventures" par le duo Stick&Bow
Metullum

SAMEDI 9 MAI
Concert R.Wan
Café du Boulevard

LUNDI 11 AVRIL | 20h30
Cap Monde
Espagne, source de vie
Metullum

SAMEDI 16 AVRIL
Concert
Didier Ithursarry Trio
Café du Boulevard

SAMEDI 23 AVRIL
Soirée Rap
Café du Boulevard

Infos pratiques

LA MÉDIATHÈQUE EST OUVERTE
Mardi et Mercredi : de 13h à 18h
Vendredi : 9h à 13h et 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h et 14h à 16h
> Respect des gestes barrières, masque obligatoire à partir de 6 ans, passe sanitaire pour les adultes.
LE BIBLIO-DRIVE (accessible sans passe sanitaire) **EST OUVERT** aux horaires de la médiathèque + le mercredi de 10h à 12h.
Réservation, informations : 05 49 27 91 09
mediatheque.melle@wanadoo.fr

LES MAIRIES SONT OUVERTES

LUNDI Saint-Léger.....9h-12h
Mazières.....14h-17h
Melle.....14h-17h

MARDI Melle.....9h-12h
Saint-Martin.....10h-12h
Paizay.....14h-17h

MERCREDI Melle.....9h-12h
Melle.....13h30-17h

JEUDI St Léger.....9h-12h
Melle.....14h-17h

VENDREDI Melle.....9h-12h
Melle.....14h-17h
Saint-Martin 15h-17h

SAMEDI Melle.....9h30-12h

Majorité municipale « Cinq Comm'Une »

Dans un contexte toujours difficile, les élus municipaux ont tenu leur engagement d'accompagner encore mieux les associations. Evolution majeure, les attributions de subvention ont été avancées pour que les dirigeants sachent réellement avant le début de l'exercice financier de quel soutien municipal ils disposent et sécuriser ainsi leur activité. Ce changement, très apprécié, avait été proposé en juin 2021 et mis en œuvre dès le conseil municipal de décembre.

Ce choix, qui a une incidence financière pour la commune, est l'expression du soutien et de la reconnaissance qu'élus et services municipaux apportent aux bénévoles engagés au quotidien dans l'animation de la commune, la promotion du sport et l'accès à une pluralité de propositions culturelles.

Cet exemple résonne avec les actions que nous déclinons auprès de toute la diversité des habitants de notre commune : un panier garni offert à nos concitoyens de plus de 70 ans, la création d'un service d'aide aux démarches numériques, l'extension du Pass'Jeunes aux vacances... avec l'objectif de faciliter notre vie quotidienne et de renforcer notre enthousiasme à nous investir pour l'intérêt général à l'heure où certains essaient de nous faire croire que le repli sur soi et le dénigrement des autres seraient un horizon enviable.

Johnny Bertrand, Line Billaud, Virginie Boursier, Pascal Brunet, Anne Girault, Christophe Chauvet, Beatrice Courtin, Liliane Coutineau, Hélène Dallaud, Bertrand Devineau, Elsa Diaz, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Bruno Herbout, Sarah Klingler, Christophe Labrousse, Kévin Logette, Christian Lusseau, Fabienne Manguy, Pierre Ouvrard, Francois Pothier, Sylvain Puteaux, Mélanie Rivière, Françoise Servant, Jeff Simioni, Cathy Suire, Jérôme Texier.

« Ensemble MELLE se renouvelle »

Bonjour à toutes et à tous,

Nous profitons de cet espace pour demander des éléments de bilan :

- Où en est l'accessibilité des personnes handicapées à la mairie avec des horaires adaptés ;
- Pourquoi les travaux de reconstruction des remparts à côté de Saint-Savinien n'ont pas de protection provisoire pour éviter de les endommager davantage ;
- Où en sont les travaux de mise en lumière des Halles. Ne peut-on pas soumettre un tel projet important et discutable à l'assemblée citoyenne ?
- A-t-on vraiment le temps et les moyens de s'amuser à faire une carte subjective dite carte d'amour en assemblée citoyenne ?
- Où en sont les travaux du cinéma le Méliès, la sortie sécurisée de l'EHPAD ;
- les communes déléguées semblent laissées pour compte notamment au niveau de la voirie.

L'équipe "Melle se renouvelle" vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Muriel Sabourin Benelhadj, Christian Vezien, Sylvie Lajoie, Jean-Christophe Pénigaud

« S'unir pour réussir »

Je m'baladais sur l'avenue ; le coeur ouvert a l'inconnu ; du coté de l' hôtel du Menoc, lorsque tout a coup je suis tombé sur " la litière à chat " comme l'ont surnommée un bon nombre de mellois. Ma surprise fût totale, une grande étendue de sable , qui recouvrait 1/3 de l' espace. Tout ceci était censé représenter une plage, alors que nous sommes à 100 km de la mer et tout ça sans une goutte d' eau !!! Est ce par pudeur mais les mellois n'ont pas adhéré, pour y être passé plusieurs fois pendant l'été je n' ai point vu de baigneur !!! Estimez le nombre de camions roulant au gasoil qu'il a fallu pour acheminer tout ce sable !!! J'imagine que ces camions ne polluent pas !!! heureusement le ridicule ne tue pas.

Cette nouvelle année est déjà commencée , toute l'équipe " S'unir pour réussir " vous souhaite une excellente année, Que ce COVID qui annihile toutes relations sociales s'éloigne de nous et qu'enfin nous puissions profiter des joies d'être ensemble.

Claude Lacotte, Véronique Bassereau

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cet espace est consacré à l'expression politique de la majorité municipale et des élus de l'opposition. Les textes sont publiés tels que transmis par les différentes listes.

LES RESTOS DU CŒUR
distribuent tous les mardis toute l'année de 13h à 16h au 2 place de Strasbourg à Melle.
Prochaine collecte dans les supermarchés de Melle les 4, 5 et 6 mars 2022.
Contact : ad79.melle@restos
Tél. : 06 70 05 65 53
ou 06 50 77 41 62

DON DU SANG
Prochaine collecte
1er février 2022 :
Saint-Martin-lès-Melle
Collecte sur RDV au 0 800 744 100 ou sur mon-rdv-dondesang

URGENCE-SÉCURITÉ ET ÉCOUTE
- En cas de danger immédiat : 17
- Violences sur les enfants : 119 ou site **allo119.gouv.fr**
- Violences conjugales : 3919 ou site **arretonslesviolences.gouv.fr**
- Maltraitances des personnes âgées et des adultes en situation de handicap : 3977 ou site **3977.fr**
- Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 08 00 73 09 58 (n° vert)

UNE HISTOIRE **AUX MELLOIS PAR DES MELLOIS**

À LA PAGE 200... « BEIGNETS DU POILU, RECETTE ÉCONOMIQUE DE 1917 »

Une histoire racontée par **Nadine Perrigaud-Gallas**

Jeudi 4 février 1932, Madeleine sort de l'École Primaire Supérieure... Perdue dans ses pensées, elle descend la rue Saint-Pierre et tente de se remémorer ce qu'il y a comme provisions à la maison...Car, ce matin, au chapitre des « Devoirs à faire », la maîtresse a écrit à la craie verte — le vert, couleur redoutée car elle indique une épreuve comptant pour le Certificat d'Études – : *Confectionne quelques beignets, tourtisseaux ou autres gourmandises pour Mardi-Gras.* « Jeunes filles, mardi prochain, c'est Mardi-Gras qui marque le début du Carême. La tradition veut que ce jour-là, on cuisine tous les aliments en réserve ; la table doit déborder de mets à partager en famille. Mardi, n'oubliez pas d'apporter vos gourmandises et la recette que vous aurez recopiée dans votre cahier du jour ! Nous nous en servirons pour les cours de mathématiques et de sciences. »

S'il est de coutume que la cour de récréation résonne de jeux chantés, ce jeudi n'est que mots chuchotés et recettes murmurées : « De la farine, du sucre, du beurre, des œufs, un peu de levure... La base ! » Mais, combien de chaque ? Beurre fondu, ramolli ? Œufs battus, blancs en neige ? « Ol est pas l'tout, qu'o d'sait la vieille Renaude, mais la chusine, ol est mé qu'd'rin ! Faut qu'o seyisse biâ, faut qu'o seyisse bin et qu'o pate pas à la bouèle ! »*

À peine rentrée, Madeleine file vers l'étagère où est précieusement rangé « La pâtisserie de Marie-Claire ». En premier lieu, vérifier ce qu'il y a dans le garde-manger et dans l'arrière-cuisine ! Ses yeux glissent sur les œufs, les pommes de terre et le sac de farine. Ah non, pas de petatou ! Que faire ? Madeleine ouvre le livre de recettes à la page 200. Une publicité y a été glissée ; ses yeux accrochent un titre, s'embuent, une pensée pour tous ces disparus : « Beignets du Poilu, recette économique de 1917 ». À la lecture des ingrédients, elle soupire de soulagement... Elle a tout ce qu'il faut pour en préparer !

À l'école, le mardi, c'est l'effervescence des sens ! Attendre la pause déjeuner pour partager tous ces beignets qui rivalisent de ventres dorés et d'effluves parfumés... Quel calvaire ! À l'unanimité, les plus savoureux sont les tourtisseaux de Victoire !

Cela n'aura pas empêché Madeleine d'obtenir son certificat d'études et de recevoir le 31 juillet 1932 des mains d'Henri Donizeau, maire de Mazières-sur-Béronne et conseiller général de Melle, un livre de prix qui n'aura jamais quitté sa cuisine : « La véritable cuisine de famille de Tante Marie ». De ces recettes qui sentent si bon chez nous ! aimait-elle à dire, en posant un plat au milieu de la table... ■

LES BEIGNETS DU POILU

Faire cuire deux grosses pommes de terre dans leur peau à l'eau bouillante. Les retirer lorsqu'elles commencent à se fissurer. Ecraser la pulpe des pommes de terre avec suffisamment de farine pour faire une pâte souple. Ajouter un œuf. Etendre la pâte au rouleau en feuille mince d'un demi-centimètre d'épaisseur et la couper en rondelles avec un verre à Bordeaux. Plonger les beignets dans de la friture très chaude et les sucrer avec du sucre en poudre au sortir de la friture.

* Ce n'est pas le tout ! disait la vieille Renaude. Mais, la cuisine, ce n'est pas rien ! Il faut que ce soit beau, il faut que ce soit bon et que ça coule tout seul (traduction littérale : que ça ne colle pas à la houe) !

LES TOURTISSEAUX

Dans une casserole, faire fondre 75 g de beurre, y ajouter 50 g de sucre, une pincée de sel et 2 cuillères à soupe d'eau. Mettre 500 g de farine tamisée dans un saladier avant d'y casser 3 œufs. Délayer peu à peu avant d'y incorporer 2 cuillérées d'eau-de-vie, puis le contenu de la casserole. Bien mélanger le tout, d'abord avec une spatule en bois, puis à la main avant de rouler en boule. Laisser reposer couvert, à température ambiante pendant 2 heures. Abaisser la pâte le plus finement possible avant de la découper en triangles, losanges... Mettre les tourtisseaux à frire, les retourner jusqu'à ce qu'ils soient bien gonflés et bien dorés. Bien les égoutter, poudrer de sucre glace.

Vous avez une histoire à raconter ? Un témoignage ? Un lieu ou une personnalité à présenter ?
Partagez-la avec tous : Mairie de Melle, Service Développement local et Éducation Populaire
Vivre à Melle - Quartier Mairie 79500 Melle - i.rougeaux@ville-melle.fr